

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant sur la Circulation

**20 Bis Route de Bourges
18400 LUNERY**

Arrêté N° 2023-03-01

Le Maire de la commune de Lunery,

VU l'ordonnance n° 58 1216 et décret n° 58 1217 en date du 15/12/1958 portant codification sous le nom de Code de la Route des règles relatives à la Police de la circulation routière et notamment les articles R 225 et R 53.2 audit Code :

VU l'article L 131.2 du Code des Communes ;

VU les articles R 44 9.1 et R 37.1 du Code de la route ;

Considérant que les travaux **de création d'un branchement eaux potable et eaux usées** effectué par l'Entreprise THOMASSET SARL de Bussy (18130) – nécessitent **une interdiction de stationner au droit du chantier – 20 Bis Route de Bourges - 18400 LUNERY**

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : A l'occasion des travaux effectués par l'Entreprise **THOMASSET SARL de Bussy, une interdiction de stationner au droit du chantier – 20 Bis Route de Bourges - 18400 LUNERY** à compter du 1^{er} Mars 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Il sera adressé par ampliation à :

- Entreprise THOMASSET SARL
- Gendarmerie
- Archives Mairie

Lunery, le 1^{er} Mars 2023

Acte rendu exécutoire
Publication sur le site internet de la commune
lunery.fr le 1^{er} Mars 2023

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

